

Référence de la contribution	Lieu	Auteur	Commune concernée	Objet de la demande	REONSE CCSL
651	Web	Lepon Aurelien	La Boissière-du-Doré	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères les bâtiments n'ont pas été retenus.
604	Email	Anonyme	La Boissière-du-Doré	Modification du zonage UA pour autoriser une piscine.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande. Une modification du règlement de la zone A a été apportée afin de permettre la réalisation d'une piscine à une distance au-delà de 15m pour les bâtiments d'intérêt patrimonial.
601	Email	Bouchereau Dominique et Marie-Paule	La Boissière-du-Doré	Remarques sur le projet d'extension du zoo et demande de réduction du périmètre. Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments (Boissière du Doré et Vallet).	Concernant le STECAL Az nord, après échanges avec le porteur de projet, il sera retiré permettant ainsi d'éviter les impacts sur les zones humides identifiées. Au regard des différentes remarques la fiche STECAL Az Sud a également été complétée afin d'intégrer un phasage.  Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères les bâtiments n'ont pas été retenus.
562	Web	Anonyme	La Boissière-du-Doré	Souhaite savoir quand une parcelle 933 deviendra constructible.	Le PLUi sera opposable suite à son approbation en conseil communautaire et une fois les formalités de publicité réalisées. Cette demande ne nécessite pas de modification du PLUi. La collectivité prend note des remarques formulées.

Contributions Boissière du Doré

539	Web	godet martial	La Boissière-du-Doré	Terrain constructible pour implantation d'une activité économique. Mise en garde sur conflits d'usage et nuisances (bruit, circulation, sécurité), au détriment aussi bien des habitants que des entreprises déjà en place.	Le plan de zonage a été modifié afin de prendre en compte les nuisances potentielles liées aux activités économiques (création d'une zone non aedificandi).
489	Web	Moreau	La Boissière-du-Doré	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment a été identifié au plan de zonage comme pouvant changer de destination. L'autorisation d'urbanisme pourra ainsi être délivrée sous réserve du respect des dispositions du règlement écrit et de l'avis conforme de la CDPENAF.
326	Web	LEPONT Alix	La Boissière-du-Doré	Sollicite classement de trois bâtiments en bâtiment habitable (résidence secondaire).	Cette demande ne relève pas directement du PLUi. La collectivité prend note des remarques formulées. Les habitations existantes situées en zone A sont autorisées sous conditions à réaliser des extensions et des annexes. Il convient de se reporter au règlement écrit du PLUi.